



RÈGLEMENT INTÉRIEUR & CONSIGNES DE SECURITE « LA CHARTE DU RAMEUR »

Félicitations, vous avez choisi de rejoindre le club d'aviron Sports Nautiques Villefrancois (SNV), et nous vous souhaitons d'y passer d'agréables moments.

Ce document, adossé au règlement de la Fédération Française d'Aviron (FFA), ainsi qu'à la convention du Département des AM relative au respect du milieu naturel, vous rappelle vos obligations notamment en termes de sécurité.

L'appartenance au SNV implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur, des consignes de sécurité et des règles liées au fonctionnement du club.

Le SNV s'attache au respect des principes de laïcité et d'égalité.

Les responsables du SNV se réservent le droit de refuser le renouvellement de l'inscription des personnes ne respectant pas le présent règlement intérieur et les consignes de sécurité.

Le club n'est pas une structure commerciale, les membres du SNV sont avant tout des adhérents à une Association et non des consommateurs de sport. Aussi, pour favoriser une bonne ambiance au sein du club, nous vous demandons dans la mesure de vos disponibilités, de participer à la vie du club, c'est à dire de prendre part aux diverses activités liées à la pratique de l'aviron (contribution à l'organisation des manifestations, entretien et réparation du matériel et des locaux, participation aux déplacements et aux moments de convivialité, randonnées, pots d'amitié...).

La cohésion de l'ensemble de pratiquants est nécessaire pour que vive le club.

LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES

La saison sportive d'aviron se déroule du 1er septembre jusqu'au 31 août.

Quelle que soit la date de l'inscription dans l'année en cours, cette inscription se termine le 31 août. Les renouvellements des inscriptions doivent se faire dès le 1^{er} septembre. A défaut, la personne ne sera plus considérée comme adhérente de l'association et se verra interdite de toute activité en attente de régularisation.

Le règlement de la cotisation au SNV inclut la licence fédérale qui comprend l'assurance.

- o Vous êtes capable de nager 25 m et de vous immerger
- o Vous êtes à jour de la certification de votre état de santé soit par la présentation d'un certificat médical chaque année soit par une auto attestation (uniquement à partir de la deuxième année)

Les rameurs licenciés dans un autre club, à jour de leur licence s'acquitteront de la location à « la coulisse » à partir de leur deuxième sortie de la saison, suivant le tarif voté par le Conseil d'Administration

Régulièrement inscrit et à jour de votre cotisation, les principales règles à respecter sont les suivantes :

- o Vous vous engagez à vous conformer aux directives des membres du CA et du permanent, la sortie de votre bateau étant soumise à leur autorisation
- o Vous devez ramer selon votre niveau, ce qui signifie notamment réaliser des sorties en mer adaptées à votre état physique et aux conditions de pratique
- o Vous devez respecter le code de navigation maritime en vigueur ainsi que les consignes et interdictions de sortie ordonnées par la capitainerie, ou par un membre responsable du SNV (permanent ou membre du conseil d'administration)
- o Il est interdit d'inviter de sa propre initiative des personnes étrangères au club du SNV ainsi que de donner une initiation
- o Toute demande d'invitation doit être adressée au préalable au Conseil d'Administration
- o Il est interdit d'entrer dans le bureau du permanent et la zone d'atelier, strictement réservés aux membres du CA et au permanent

Dans le but d'améliorer la sécurité et le niveau global du club, nous vous encourageons à passer les épreuves de

niveau 1 et 2 d'aviron de mer qui vous seront proposées.

Pour tout renseignement complémentaire sur la pratique de l'aviron, consultez le site fédéral <http://ffaviron.fr/>.

1) LES OBLIGATIONS CONCERNANT LES SORTIES

Voici les règles à suivre obligatoirement ; en cas de non-respect de ces règles vous serez tenu responsable de l'état du matériel et de votre propre sécurité.

Avant la sortie :

- o Prendre connaissance des prévisions météorologiques (internet ou téléphoner au club) pour connaître l'état de la mer : celles-ci sont affichées en temps réel à la Capitainerie. **En fonction des conditions météo, et s'il est considéré par un des membres du conseil d'administration ou par le permanent, que la sortie présente des risques, l'utilisation des bateaux du club peut être interdite, afin d'éviter tout risque d'accident.** Ainsi, vous ne pouvez pas ramer si le vent est trop fort ou la mer trop agitée ou le temps orageux
- o Ne partez pas naviguer en cas d'orage, les bateaux et les avirons étant en composite, il y a risque de foudroiement.
- o De même il est interdit de naviguer de nuit,
- o Vous devez obligatoirement embarquer les équipements nécessaires à votre sortie :
 - o **VHF**(radio Very High Frequency) **allumée, canal 77**
 - o **à défaut de VHF, votre téléphone portable personnel**, dans lequel vous avez enregistré les numéros du Club : **06 17 94 22 31**, de la Capitainerie : **04 89 04 53 70** (hors heures ouvrées : **06 64 05 24 83**), du Cross Med : **196 (VHF 16)**, des pompiers **112**, du sémaphore : **04 93 76 04 06** et la Police municipale : **04 93 76 33 42**
 - o **Autant de Brassières/gilets de sauvetage que de passagers,**
- o Choisir un bateau adapté à votre niveau de pratique, à l'état de la mer, et aux conditions météorologiques
- o Dans la mesure du possible, évitez de partir loin quand vous êtes seul,
- o Renseigner le registre de sorties de façon détaillée (date, heure, nom de famille, n° du bateau, zone, etc...),
- o Vérifier l'état du bateau et de ses équipements : VHF, gilet de sauvetage, bout de remorquage (yole de mer), état général, pont et coque, trappes, bouchon, dames de nage, boule de sécurité, écope ...,
- o Porter impérativement des chaussures antidérapantes sur la cale, lors de la mise à l'eau et à la sortie des bateaux
- o Ne pas sortir de bateau ou d'aviron tant que la mise en place sur la cale n'est pas effectuée
- o Ne pas réserver de bateau, sauf pour les initiations et événements dont les réservations sont indiquées sur le tableau dédié près du registre des sorties
- o Dégager le plus rapidement possible les bateaux mis à l'eau sur la cale pour ne pas l'encombrer ; cet espace ne nous appartient pas, il est partagé avec d'autres activités du port.

Pendant la sortie :

- o Respecter les règlements de navigation (attention au sens de circulation dans le port : sortie et entrée du port à Tribord)
- o Ne pas stationner dans le port ou à la sortie du port ; la pratique de l'aviron est seulement tolérée dans l'enceinte portuaire, les autres usagers sont prioritaires
- o Nos bateaux sont considérés comme engins de plage, cependant il est totalement déconseillé de traverser une zone de baignade
- o Prendre la décision d'interrompre la sortie en cas de dégradation des conditions de navigation
- o Eviter les zones dangereuses : là où les rochers affleurent, où la présence de nageurs ou de plongeurs est fréquente
- o Penser à votre propre protection (lunettes de soleil, chapeau, crème solaire, boisson...)
- o Pour les bateaux sans barreur, l'observation de l'espace à l'avant de votre déplacement, doit être effectuée à intervalle régulier et rapproché, l'apprentissage et la maîtrise des gestes permettant cette observation est donc très importante.

En cas de chavirage (voir tuto détaillé sur le site du SNV <https://snv-aviron.fr/remonter-sur-le-bateau/>) :

Mettre les brassières de sécurité, essayer de remonter sur le bateau, sinon, redresser l'embarcation, s'accrocher à la coque, mettre le buste hors de l'eau et attendre les secours. Mettre en œuvre tout moyen pour se signaler (VHF, sifflet, miroir, mouvement des bras...).

Ne pas quitter son embarcation dans la mesure du possible.

Si l'eau est froide, veiller à ce que le corps ne perde pas trop de chaleur (pas de mouvement, rester serrés les uns contre les autres ...). L'eau froide, les crises d'urticaire, les repas copieux, le jeûne ou l'état d'hypoglycémie, l'effort intense, augmentent le risque d'hydrocution.

Après la sortie :

- o Rentrer 1/2h au plus tard avant l'heure de fermeture du club, temps nécessaire pour le nettoyage, le rangement des bateaux, des pelles, des équipements et du vestiaire
- o Sortir le bateau de l'eau et le nettoyer avant tout autre opération afin de ne pas encombrer la cale de halage
- o Renseigner le registre de sorties de façon détaillée,
- o Signaler les éventuels dysfonctionnements ou réparations à effectuer.

RAPPEL DES RÈGLES DE NAVIGATION

Nos bateaux étant les plus manœuvrant, nous devons laisser la priorité à toutes les autres embarcations.

Une distance de sécurité doit être respectée : autour des bouées signalant la présence de nageurs ou de plongeurs, ainsi qu'à l'arrière des lignes de pêche à la traîne ou au filet. La circulation est interdite dans un rayon de 100 m autour des bateaux de plongées (signalés par un drapeau bleu et blanc).

D'une façon générale, le respect des activités des autres usagers de la mer est impératif de même que l'observation des règles de courtoisie.



Une ligne fictive tracée entre la pointe des Sans Culotte (Nice) et le Cap-Ferrat (phare), délimite la zone extérieure (au large) où seuls les bateaux de mer (yoles auto-videuses) sont autorisés.

Il est fortement recommandé aux skiffs et fun skiffs de ne pas dépasser les marques vertes.

Les yoles de mer doivent être équipées d'un bout de remorquage d'au moins 10m.

2) SIGNALISATION: Fanions de Bateaux et Pavillon importants

Présence de plongeurs sous-marins ⇒ Respecter une distance de 100 m	Bateau tractant un skieur ou un engin pneumatique	Pavillon filet de pêche ou casier

3) RESPECT DU MATÉRIEL

Le matériel étant coûteux et très sollicité, il est du devoir de chacun d'en prendre le plus grand soin.

Après chaque sortie, les bateaux doivent être nettoyés et rincés surtout sur les parties métalliques et vidés de l'eau de rinçage.

Tout problème ou dysfonctionnement doit être signalé et inscrit sur le registre de sortie.